



Comment conclure un dossier sans perte de plumes

Par **sapienhomo**, le **24/12/2013 à 10:01**

bonjour,
divorce prononcé a mes torts 11/2010 ???
je mets en vente la maison accord de femelles 2011
femelles veut faire reprise maison et se dédit
procès de carence contre elle par notaire désigné 2011
elle veut le maxi de fric, elle ajoute une dette remboursée, je conteste
11/2011, je donne mon accord a mon avocat pour projet N2 équitable, avec la dette
réponse, PV de difficultés 01/2012
avocat, dit notaire doit résoudre en convoquant...
notaire lui ne fait rien,07/2013 il dit reprendre le
dossier en septembre,
novembre je donne mon accord a projet N3.
réponse notaire, refus reprise par femelles, dossier KO.
question;
un juge peut-il me noyer avec un dossier de ce genre???
et comment mettre des pénalités aux participants...
merci pour vos mouchoirs et vos consolations